

## COMMUNE DE CATENAY

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 25 janvier 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt cinq janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 16 janvier 2018 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

**Présents :** M. Éric PHILIPPE, M. Jean-Claude FLEURY, M. Alain OLIVIER, M. Didier CUVILLY, Mme Chantal DONCKELE, Mme Isabelle QUINTARD, M. Alain DOUBLET, , Mme Isabelle LEMERCIER. M. Patrick ROBIN, Mme Émilie LÉBOUCHER, Mme Marie GUENET., M. Philippe CAUVILLE

**Absents excusés :** Maryse TREHIN *Procuration à Didier Cuvilly*  
Bertrand RETOUT

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

### **Création d'une réserve incendie « rue Des Châtaigniers »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une réserve incendie rue des Châtaigniers afin d'assurer la protection incendie suivant l'arrêté 2017-2610 du 26 octobre 2017 de Mme la Préfète de Seine-Maritime et de répondre aux dossiers d'urbanisme en cours.

Monsieur Le maire a sollicité la Ste MDT pour établir un devis qui s'élève à **un montant TTC de 22 122.06 €**

soit un montant HT de 18 435.06 € .

ainsi que **la STE STGS** délégataire du réseau d'eau sur notre commune pour un raccordement à la réserve incendie d'un montant **estimatif de 2.000 €.**

**Soit un montant total TTC prévisionnel de 24 122.06 €**

Après concertation, le conseil municipal décide :

- de confier les travaux à la Société MDT et STGS pour la création d'une réserve Incendie rue des Châtaigniers.
- autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- de porter la dépense en investissement au budget primitif 2018.
- D'acquérir une parcelle de terrain chez M. MOLARD.

### **Création d'une création d'une réserve incendie « rue des Châtaigniers », demande de DETR 2018.**

M le Maire informe le conseil municipal de l'absence de poteau d'incendie rue des Châtaigniers et fait la proposition **de création d'une réserve incendie rue des Châtaigniers permettant un débit conforme à la réglementation actuelle suivant l'arrêté 2017-2610 du 26 octobre 2017 de Mme la Préfète de Seine-Maritime.**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut-être demandée au titre de l'équipement de lutte contre l'incendie (conformité au RDDECI)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve ce projet et décide :

- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2018,
- demande à M le Maire d'effectuer une demande de subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2018
- autorise M le Maire, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **Création d'une réserve incendie « rue des Châtaigniers , demande de subvention au Département.**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'absence de poteau d'incendie rue des Châtaigniers et fait la proposition **de création d'une réserve incendie rue des Châtaigniers permettant un débit conforme à la réglementation actuelle suivant l'arrêté 2017-2610 du 26 octobre 2017 de Mme la Préfète de Seine-Maritime.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve ce projet et décide :

- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2018,
- demande à M le Maire d'effectuer une demande de subventions auprès du département de Seine-Maritime,
- autorise M le Maire, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Au vu du caractère urgent, sollicite une dérogation pour la réalisation des travaux.

### **ESTIMATION DE LA REPARTITION DES DEPENSES EN VUE D'UNE INSCRIPTION AU PROGRAMME 2018 DU SDE76** **Eff+EP-2017-0-76163-M216 »rue St Clair »**

Monsieur le Maire présente le projet par la SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2017-0-76163-M216 et désigné « Rue Saint-Clair » dont le montant prévisionnel s'élève à 296 477.28 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 86 491.21 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- **D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 86 491.21 TTC .**
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.
  
- De réaliser une étude sur le financement par un emprunt en partenariat avec le SDE à savoir qu'il ne pourra pas être intégré les dépenses du génie civil des réseaux de communication électroniques qui sont des dépenses de fonctionnement pour le SDE à hauteur de 16 240 €.

### **ESTIMATION DE LA REPARTITION DES DEPENSES EN VUE D'UNE INSCRIPTION AU PROGRAMME 2018 DU SDE76** **EP-2018-0-76163-M592« Carrefour Route de la Forge et rue St Clair »**

Monsieur le Maire présente le projet par la SDE76 pour l'affaire EP-2018-0-76163-M592 et désigné « Carrefour Route de la Forge et Rue Saint-Clair » dont le montant prévisionnel s'élève à 6 564.34 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 931.01.21 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- **D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 2 931.01 TTC .**
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.



## **Suppression du poste d'adjoint technique**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

M. le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de l'avancement de grade d'un employé adjoint technique, son poste doit être supprimé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 6.5 heures hebdomadaires au 1<sup>er</sup> avril 2018
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

## **Création du poste d'adjoint technique principal 2ème classe**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'avancement de grade, le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe doit être créé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 6.5 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 012 – Frais de personnel :
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,  
Norbert CAJOT